

COMPOSITION DU TROUSSEAU OBLIGATOIRE POUR L'INTERNAT : LINGE ET MATERIEL

LITERIE

1 drap housse,
1 housse de couette,
1 taie de traversin (*le traversin est fourni par l'établissement*),
1 couette pour lit de 90 cm.

LINGE ET VETEMENTS

Des vêtements et sous vêtements de rechange pour la semaine,
Une paire de chaussons, claquettes, tongs ...
Des serviettes et des gants de toilette,
Le linge sale doit être ramassé et revenir à la maison tous les week-ends pour être lavé.

MATERIEL

Un sac de voyage ou une valise,
Deux cadenas solides pour l'armoire et le bureau,
Nécessaire de toilette : savon, shampoing, brosse à dent, dentifrice...

Les armoires et valises doivent être fermées par des cadenas adaptés.
Pour des questions évidentes d'éducation et de sécurité, les chambres et locaux de l'internat doivent être parfaitement rangés :

- aucun effet ne doit rester en dehors des armoires ou des valises,
- rien ne peut entraver les passages et circulations,
- les lits doivent être faits chaque matin avant de quitter la chambre : couette tirée et bien rabattue sur le lit, oreiller à sa place, valise posée au pied du lit pour faciliter les opérations de nettoyage, rien au sol...

L'introduction de nourriture est strictement interdite dans les locaux de l'internat. Toutefois, l'apport de goûters, biscuits ou autres friandises peut être autorisé, mais à cette seule condition que ces denrées soient stockées dans des boîtes hermétiquement fermées, faute de quoi elles seraient confisquées.

Les élèves ne sont pas autorisés à amener des appareils électriques de type chauffage, lisseur, ni des multiprises pour des raisons de normes de sécurité.

Les ordinateurs portables, lecteurs MP3, mini consoles de jeux ne sont pas indispensables à la vie à l'internat mais peuvent l'agrémenter. À l'heure du coucher, ils doivent impérativement être éteints et remis éventuellement aux assistants d'éducation.

Cependant, l'utilisation et la conservation de ce type de matériel est placée sous la pleine et entière responsabilité de l'élève y compris en cas de vol. L'établissement ne pourra pas être tenu pour responsable. Les élèves sont invités à la plus grande vigilance lorsqu'ils apportent ce type de matériel à l'internat.

Des précisions supplémentaires pourront être apportées aux jeunes au moment de la rentrée.